

JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Fondations partenariales**

---

**Annonce n° 845**  
**42 - Loire**  
**ASSOCIATIONS**  
**Créations**

Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison

**LES AMIS D'ELZÉARD.**

*Objet* : protéger, de conserver et de restaurer les espaces naturels ; 2 - Sauvegarder les patrimoines arboricoles et autres végétaux locaux, de chercher tous moyens appropriés pour restaurer les sols, les friches dégradés, et rendre à ces terrains leur capacité de production agricole et pastorale ; 3 - Favoriser le développement de variétés locales adaptées aux territoires, veiller à la préservation de leurs vocations botaniques, culturelles, scientifiques et pédagogiques originelles, de participer à son rayonnement auprès du public, être force de proposition pour tout projet répondant à l'objet de l'association ; 4 - Concevoir ces espaces avec un plan d'ensemble, une cohérence paysagère et esthétique, pratique, qui favorise la biodiversité et permette la transmission de savoir-faire naturel, et aider à la promotion d'un tourisme respectueux de l'environnement auprès des collectivités ; 5 - Porter une attention particulière à la protection de l'eau, la biodiversité et des zones humides pour les générations présentes et futures 6 - Exercer tout recours gracieux et ou en justice devant toutes juridictions (par exemple civiles, commerciales, administratives ou pénales) en exécution et dans les limites de l'objet de l'association, à savoir : ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques, l'eau, l'air, les sols, les sites, les paysages et le cadre de vie, de lutter contre les pollutions, de promouvoir la découverte et l'accès à la nature et, d'une manière générale, d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme ainsi que de défendre en justice l'ensemble de ses membres ; 7 -Exerce également son action à l'égard de tout fait, et notamment de fait de pollution qui, bien que né en dehors de sa compétence géographique, serait de nature à porter atteinte à l'environnement du territoire précité ; ses actions sont empreintes d'un esprit de stricte neutralité vis-à-vis des formations politiques ou confessionnelles Elle exerce son action sur le département de la Loire et les départements limitrophes ; Sa durée est illimitée ;  
*Siège social* : 19, chemin des Giraudieres, 42170 Saint-Just-Saint-Rambert.

*Date de la déclaration* : 29 novembre 2018.